
Procès-verbal de la fête du brûlement des titres féodaux et de la plantation d'un arbre de la liberté, célébrée à Saint-Aignan (Loir-et-Cher) le 30 brumaire, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la fête du brûlement des titres féodaux et de la plantation d'un arbre de la liberté, célébrée à Saint-Aignan (Loir-et-Cher) le 30 brumaire, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 51-52;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38198_t1_0051_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La Société populaire de Saint-Aignan, département de Loir-et-Cher, envoie à la Convention nationale le procès-verbal du brûlement des titres féodaux et de la plantation d'un arbre vivant de la liberté. Le citoyen Aubry, juge de paix du canton, y a porté, sur l'autel de la patrie, 24.000 livres en numéraire. L'esprit public, à Saint-Aignan, est à la plus grande élévation. Le vœu général des citoyens de cette commune est que la Constitution triomphe; et, pour cet effet, ils conjurent la Convention, au nom de la patrie, de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Saint-Aignan (2).

A Saint-Aignan, le 10 de frumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyen Président,

La Société populaire de Saint-Aignan, département de Loir-et-Cher, réunie à vous les corps administratifs, vous fait passer copie du procès-verbal du brûlement des titres féodaux et de la plantation d'un arbre vivant de la liberté qui a eu lieu le 30 brumaire, avec la plus grande solennité.

Deux circonstances ont contribué à rendre cette fête mémorable : la première, c'est la présence de Gabriel Bridfon, volontaire dans le 19^e régiment de cavalerie. Ce brave citoyen revenait de la Vendée, où il avait fait des prodiges de la plus haute valeur ; il en porta sur tout son corps les preuves les plus honorables et les plus authentiques.

La seconde circonstance, c'est le dévouement généreux du citoyen Aubry, juge de paix du canton, qui se détacha (*sic*) de 24.000 livres en numéraire pour les porter sur l'autel de la patrie ; que n'aurait-il au pouvoir de chaque citoyen d'imiter un si beau procédé ! L'autel eût succombé sous le poids des offrandes.

« Nous pouvons l'assurer, citoyen Président, l'esprit public à Saint-Aignan est à la plus grande élévation ; ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous, patriotiquement unis, tendent au même but. Le vœu général est que la Constitution triomphe, et pour que ce vœu ait un succès parfait, nous vous conjurons, au nom de la patrie, de rester à votre poste.

Nous sommes avec fraternité,

« Les membres composant les autorités, administration et la Société populaire. »

(*Suivent 7 signatures.*)

Procès-verbal de la fête du brûlement des titres féodaux et de la plantation d'un arbre vivant de la liberté, célébrée par la Société populaire réunie aux corps administratifs, à Saint-Aignan, département de Loir-et-Cher, le 30 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible (3).

L'astre du jour, contre toute espérance, se lève radieux et semble, par sa présence,

vouloir participer aux transports de notre vive allégresse. Déjà tous les patriotes sont en activité et disposent les préparatifs de la fête ; les corps administratifs, la garde nationale, accompagnés de la musique guerrière, vont chercher le brave Gabriel Bridfon. Ce courageux citoyen, par sa présence, donnera à la cérémonie autant d'éclat qu'il recevra d'applaudissements.

Ce cortège rendu à la maison commune, les citoyens et citoyennes s'y rendent en masse, et le tout part en ordre. D'abord un détachement de la garde nationale, les bustes de Marat, Lepelletier, de Voltaire et Rousseau, portés par des patriotes, et au milieu d'eux le vaillant champion de la Vendée, Républicains, arrêtez et contemplez ces groupes immortels ! Voyez les martyrs de la liberté ! Apprenez ce qu'il en coûte pour la conquérir et quelle perte immense vous feriez si vous ne saviez pas la conserver ! Voyez cette victime vivante appuyée sur des béquilles ; béquilles respectables, vous valez à celui que vous soutenez les plus beaux titres, et qui sont infiniment préférables à ce ramas de parchemins, à ces vils cordons dont se décoraient jadis des esclaves et qui vont devenir la proie des flammes.

Illustre Bridfon, reçois nos hommages. Ton corps est écarissé, mutilé, mais ton âme est entière, elle brûle toujours de l'ardeur de combattre, ton regret est de n'avoir plus la faculté de pénétrer dans les escadrons ennemis que, naguère, tu rompais avec tant de gloire. Second La Bretèche, reçois la palme civique.

Les corps administratifs viennent après, afin d'avoir toujours devant les yeux leurs modèles. Derrière est un tableau aussi vil et aussi ridicule que celui qui le précède est sublime. C'est un chariot attelé de trois ânes chargé de mannequins, dont les originaux, à jamais détruits, faisaient le malheur de la France et qui portaient devant eux l'inscription de leurs forfaits.

Arrive ensuite la Société populaire qui pourrait dire, en montrant cet infâme chariot : « Ce sont là nos trophées, c'est nous qui, par notre surveillance et notre patriotisme, avons abattu toutes ces têtes tyranniques. »

Après est une centaine de jeunes citoyennes affiliées à cette même société. La blancheur de leurs vêtements, relevée par l'éclat du ruban tricolore, est le symbole de la pureté de leur âme et de leur patriotisme. Elles tiennent toutes à la main une branche de laurier pour en décorer la tête des défenseurs de la patrie.

La garde nationale ferme cette marche, comme la protectrice de tous les citoyens. Tout le cortège s'avance vers l'autel de la patrie pour lui rendre ses respectueux hommages. Après plusieurs évolutions, on prend la route qui conduit au lieu du feu de joie, dans l'édifice duquel sont enmassés une infinité de titres de féodalité que les propriétaires eux-mêmes y avaient fait conduire. Pendant ce trajet, l'air retentit continuellement de ses exclamations patriotiques. Enfin, arrivés au terme désiré, on fait avancer l'attelage immonde ; chaque citoyen se fait gloire de prendre ces vils mannequins pour les placer sur le bûcher ; comme il est construit par gradins, on a la politesse de déferer les honneurs au ci-devant Capet et à sa femme.

La chancellerie, les suppôts de l'ancienne

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 30.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.

(3) *Ibid.*

justice, et les conseillers d'Etat figuraient au second rang; ensuite le procureur syndic fait un discours qui, par ses idées grandes et vraies, répand dans tous les cœurs le feu sacré du patriotisme.

Le président de la Société ne péroré qu'un instant, mais c'est de la manière la plus énergique, son style menaçant et destructeur voudrait incendier tout ce qui pourrait rappeler notre ancien esclavage; l'action suit de près le désir, armé d'une torche, il met le feu au bûcher, bientôt la flamme l'environne de toutes parts et les lambeaux, élevés avec rapidité dans les airs, vont porter jusqu'aux cieux le témoignage de leur néant. C'est alors que les cris de *Vive la République!* sont mille et mille fois répétés; l'on abandonne ce monceau de cendres pour devenir le jouet des vents, et l'on s'avance dans le même ordre à l'autel de la patrie.

Le président de la Société y fait l'éloge de Marat; dans ce discours les vertus et le génie de ce fier républicain sont mises au grand jour. Si la calomnie, avec ses noirs pinceaux, a pu jeter, sur la réputation de ce grand homme un voile imposteur, la vérité saura le déchirer.

Après cette oraison funèbre, plusieurs chœurs de jeunes citoyennes chantent des hymnes patriotiques, et le président, pour terminer cette partie de la fête, prononce le serment de vivre libre ou de mourir, que tous les citoyens répètent avec le plus vif enthousiasme.

Cet enthousiasme est senti si profondément que plusieurs citoyens s'empressent de déposer leurs présents sur l'autel de la patrie. Mais le don qui frappe le plus vivement les spectateurs est celui du citoyen Aubry, juge de paix du canton: il fait hommage à la nation de 24,000 livres en numéraire. *Bravo, bravissimo*, tel est le cri général qu'inspire cette belle action.

Succède un repas patriotique où assistent près de 600 personnes des deux sexes. La sainte Egalité est la déesse de ce festin. Dans l'ancien régime on aurait dit: « Tout est confondu »; dans ce moment tout est à sa place, et chaque citoyen jouit de ses droits. L'Amitié, la Concorde sont aux côtés de l'Egalité, qui font circuler dans tous les cœurs leur bénigne influence; le langage correspond à ces douces vertus, et le ton cérémonial est absolument banni.

Comme ce jour est consacré à la joie et au plaisir, la danse est attendue avec impatience; en un clin d'œil toutes les tables sont enlevées, la musique se fait entendre, et toute la jeunesse est en mouvement.

Le soir toute la ville est illuminée, les rues sont garnies de tables autour desquelles les citoyens et citoyennes réunis se livrent à la joie la plus vive. Cette fête, enfin, se termine, mais les engagements que l'on y a contractés seront éternels.

Certifié conforme :

PROCH. président de la Société et du district;
BARDI, officier municipal; FAUCHER, officier
municipal; DORSANNE, secrétaire.

Les administrateurs du district de Gournay adressent à la Convention nationale deux brevets du citoyen Anne Geoffroi-Bonnissent, demeurant à Beauvais; l'un du 20 décembre 1791,

portant pension de 4,800 livres; l'autre du 16 février 1792, portant reconnaissance de liquidation de 23 liv. 19 s. 3 d. de rente viagère, et la renonciation à ces pensions de la part de cet ancien militaire, peu fortuné, et qui s'est toujours montré généreux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Le citoyen Martin, membre de la Société populaire du Blanc, véritable sans-culotte, fait remise et offrande de 200 livres qui lui sont dues pour avoir exercé, en 1790, en qualité de juge de la ci-devant abbaye de Saint-Savin.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Martin (3).

Citoyen,

« Il m'est dû par la nation 200 livres, pour avoir exercé, en 1790, en qualité de juge de la ci-devant abbaye de Saint-Savin. Les titres de ma créance ont été vérifiés et liquidés par la municipalité de Saint-Savin, directeur de Montmorillon et département de la Vienne. Je suis un véritable sans-culotte, ne pouvant faire mieux, j'en fais remise. En conséquence, citoyen, je te prie de faire agréer mon offrande par la Convention.

« Salut et fraternité.

MARTIN, membre de la Société populaire du Blanc et juge du tribunal.

« Le Blanc, ce 11 frimaire, l'an II de la République. »

Le procureur général syndic du département de la Sarthe (Roustel) adresse à la Convention nationale l'argenterie déposée, sur l'autel de la patrie, par la commune de Sainte-Croix, et 6 couverts d'argent donnés par le citoyen Rivaut, de la commune du Mans; il y joint le procès-verbal du pesage, et annonce que la raison et la philosophie font des progrès dans ce département.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre du procureur général syndic du département de la Sarthe (5).

Le procureur général syndic du département de la Sarthe, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Salut et fraternité.

« Le Mans, 8 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Je t'adresse, citoyen Président, l'argenterie déposée sur l'autel de la patrie par la commune de Sainte-Croix, et 6 couverts d'argent donnés par le citoyen Rivaut de la commune du Mans.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 30.

(2) Ibid.

(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 811.

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 30.

(5) Archives nationales, carton C 283, dossier 811.